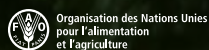


PROGRAMME | ACADÉMIE
ONU-REDD



ONU
environnement



unitar

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

POLITIQUES ET
MESURES POUR
LA MISE EN ŒUVRE
DE LA REDD+

ACADÉMIE REDD+

MODULE D'APPRENTISSAGE

3^E ÉDITION – DÉCEMBRE 2018

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018

ISBN : 978-92-807-3647-2

N° de référence : DEP/2101/NA

Publié en septembre 2018

Remerciements

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tient à remercier les principaux auteurs et les contributeurs qui ont participé à l'élaboration du présent module d'apprentissage. Auteur principal : Bruno Hugel (PNUD/ONU-REDD).

Contributeurs et réviseurs : Charlotte Hicks (PNUE/WCMC), Pierre-Yves Guedez (PNUD/ONU-REDD), Elina Vaananen (PNUE/WCMC), Marco Chiu (PNUD/ONU-REDD), Joel Scriven (PNUD/ONU-REDD), Elizabeth Eggerts (PNUD/ONU-REDD).

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques du PNUE. La mention de marques et sociétés commerciales n'implique aucun appui de la part du PNUE.

Reproduction

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. Le PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée au Directeur de la Division de la communication et de l'information (DCPI), UNEP, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya.

La présente publication est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://bit.ly/REDD_Academy

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient les processus REDD+ menés à l'échelle nationale et encourage la participation éclairée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, dans leur mise en œuvre nationale et internationale.



MONIKA GAIL MACDEVETTE

DIRECTRICE P. I.
DE LA DIVISION DES
ÉCOSYSTÈMES DU PNUE

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative coordonnée de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité d'enseignement et de formation environnementale du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial que représente l'atténuation du changement climatique et à permettre un renforcement systématique et ciblé des capacités, afin de mettre en œuvre la REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en matière de capacités recensés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le principal objectif de l'Académie REDD+ est de munir des « champions REDD+ » potentiels des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ au niveau national.

UNITAR

Œuvrant dans toutes les régions du monde, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies. Par le biais des connaissances et de l'apprentissage, il donne aux individus, aux gouvernements et aux organisations les moyens de relever efficacement les défis mondiaux contemporains.

Ses formations ciblent deux principaux groupes de bénéficiaires : les acteurs chargés d'élaborer les accords intergouvernementaux définissant les normes, les politiques et les programmes mondiaux, notamment les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et les agents clés du changement dans les pays, qui traduisent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant, chère apprenante,

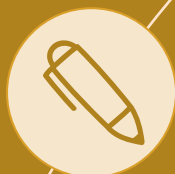
Bienvenue à la troisième édition des modules d'apprentissage de l'Académie REDD+. Élaborés par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux du Programme ONU-REDD, ces modules vous permettront d'acquérir une expertise en matière de planification et de mise en œuvre de la REDD+.

Conçus pour vous accompagner tout au long de votre parcours d'apprentissage, ils vous fourniront les connaissances nécessaires pour comprendre les différentes composantes de la REDD+, des principes de base aux explications détaillées relatives à l'établissement de niveaux de référence, au suivi, à l'attribution des incitations et à l'engagement des parties prenantes.

Le déforestation et la dégradation des forêts constituant la troisième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il est indispensable d'agir pour réduire la déforestation et reconstituer les forêts sur notre planète. En produisant des bénéfices sociaux et économiques, la REDD+ joue également un rôle fondamental dans la réalisation du Programme de développement durable.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris, de nombreux pays en développement sont aujourd'hui résolument axés sur la mise en œuvre de la REDD+. Je vous encourage à suivre la formation en ligne de l'Académie REDD+, et à mettre vos connaissances au service de la réussite nationale et mondiale de l'initiative REDD+ !

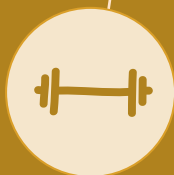
COMMENT UTILISER CE MODULE D'APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à écrire sur ce module, à noter vos questions, à utiliser les pages de notes.



Faites les exercices.
Ils sont amusants...



Suivez votre progression sur la page de la table des matières.



Ne lisez pas tout d'une traite.



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Téléchargez cette publication à l'adresse suivante :
http://bit.ly/REDD_Academy,
et utilisez la version en ligne pour accéder à l'ensemble des liens hypertextes.

TABLE DES MATIÈRES



- ☐ Ce que sont les « politiques et mesures »
- ☐ Les P&M dans le cadre de la CCNUCC
- ☐ Les P&M pour la mise en œuvre des activités REDD+
- ☐ Travail analytique à l'appui de l'identification et de l'élaboration des P&M
- ☐ L'élaboration et la mise en œuvre de P&M REDD+ adéquates pour le pays
- ☐ Suivi des P&M

ÉTUDES DE CAS

- ☐ **BRÉSIL**
Réduire la déforestation ET pérenniser la croissance ?

ACTIVITÉS

- ☐ **Exercice**
Choisissez la réponse correcte
- ☐ **Exercice**
Liens entre les activités REDD+ et les facteurs ou P&M





Politiques et mesures pour la mise en œuvre de la REDD+

Ce module examine la façon dont les pays peuvent élaborer des politiques et mesures (P&M) afin de mettre en œuvre la REDD+. Il fait suite au module *Facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des forêts* et au module *Stratégies nationales et plans d'action nationaux*, auxquels il est étroitement lié.



Les sections de ce module portent sur :

- les P&M dans le cadre de la CCNUCC
- le lien entre les P&M, les facteurs et les activités de la REDD+
- le travail analytique à l'appui de l'élaboration des P&M
- l'élaboration et la mise en œuvre de P&M adaptées au contexte national
- le suivi des P&M



Que savez-vous déjà à ce sujet ?

POLITIQUES ET MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

CE QUE SONT LES « POLITIQUES ET MESURES »

Les politiques et mesures (P&M) peuvent être définies comme des actions réalisées et/ou ordonnées par les gouvernements pour réaliser un certain nombre d'objectifs. Elles peuvent consister à concevoir ou réformer des politiques ou des cadres juridiques et réglementaires, ou prendre la forme d'investissements concrets (programmes et projets). Dans le contexte de la REDD+, les P&M orientent la mise en œuvre des activités REDD+ en tant que principal objectif ou parallèlement à d'autres priorités (telles que le développement rural intégré et/ou la résilience face au changement climatique et aux catastrophes naturelles).

Les P&M conçues pour la REDD+ peuvent ne pas être nouvelles ou innovantes dans la mesure où de nombreux pays disposent déjà de P&M pour lutter contre la déforestation ou la dégradation des forêts, et/ou pour favoriser la conservation et la gestion durable des forêts. La REDD+ est toutefois l'occasion d'examiner les problématiques à l'origine du recul des forêts et les solutions à y apporter dans un contexte intersectoriel plus large. L'objectif de cette approche, qui s'appuie sur des interventions existantes, est de faire en sorte que les efforts déployés s'inscrivent dans le long terme et puissent être améliorés afin d'en multiplier les effets.

LES P&M DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

Texte de la CCNUCC : les P&M pour lutter contre le changement climatique

Le [texte](#) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fait référence aux P&M à prendre à l'égard de la REDD+. Les parties à la Convention ont fixé l'objectif d'« empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique de la Terre ». Cet engagement nécessite d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui peut être réalisé en introduisant de nouvelles politiques, lois, réglementations, pratiques et systèmes incitatifs, correspondant au contexte national des pays, et collectivement appelés politiques et mesures (P&M). Au vu de cet objectif, la Convention formule le principe suivant :

« Il incombe aux parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures, étant entendu que les politiques et mesures qui appellent les changements climatiques requièrent un bon rapport coût-efficacité, de manière à garantir des avantages globaux au coût le plus bas possible. Pour atteindre ce but, il convient que ces politiques et mesures tiennent compte de la diversité des contextes socio-économiques, soient globales, s'étendent à toutes les sources et à tous les puits et réservoirs de gaz à effet de serre qu'il conviendra, comprennent des mesures d'adaptation et s'appliquent à tous les secteurs économiques. »

Cela signifie que tous les pays doivent concevoir et mettre en œuvre des P&M visant à soutenir les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, selon leurs circonstances et capacités nationales. La gestion durable des forêts, notamment des puits et réservoirs de GES, doit également faire partie de ces P&M.

Les P&M pour la mise en œuvre de la REDD+ : orientation de la CCNUCC

Les P&M ont pour objectif d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre de toutes ou certaines des cinq activités REDD+ :

- la réduction des émissions résultant de la déforestation ;
- la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts ;
- la conservation des stocks de carbone forestier ;
- la gestion durable des forêts ; et
- le renforcement des stocks de carbone forestier.

Lors de la 16^e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP16) à Cancún, Mexique, les pays ont décidé que les activités REDD+ :

«(...) devraient être mises en œuvre par phases, en commençant par l'élaboration des stratégies ou plans d'action nationaux et des politiques et mesures correspondants et le renforcement des capacités, puis en passant à la mise en œuvre de politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux qui pourraient s'accompagner d'activités supplémentaires de renforcement des capacités, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que d'activités de démonstration axées sur des résultats qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées ; » (décision 1/CP.16, paragraphe 73)¹.

Cela signifie que lors du processus de conception de leur stratégie nationale ou plan d'action national (SN/PdA) REDD+ au cours de la « phase de préparation à la REDD+ » (phase 1), les pays doivent définir les P&M qu'ils prévoient d'appliquer lors des phases de « mise en œuvre » et de « résultats axés sur les paiements » de la REDD+ (phases 2 et 3 respectivement, susceptibles de se chevaucher).

LES P&M POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS REDD+

Dans le contexte de l'Académie REDD+, le terme « activité » fait référence aux cinq « activités » REDD+, tandis que les « politiques et mesures », « actions » ou « interventions » représentent les moyens de mettre en œuvre ces activités. Par exemple, un pays peut interdire l'agriculture commerciale dans des zones de forêts primaires intactes. Cette intervention est une P&M destinée à mettre en œuvre l'activité REDD+ consistant à « réduire les émissions résultant de la déforestation ».

S'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts

Les facteurs sont les processus qui entraînent

la déforestation et la dégradation des forêts. Ces processus (FDDF) peuvent être classés en deux catégories :

- les **facteurs directs** (ou « causes immédiates ») tels que l'expansion agricole, le développement des infrastructures, les incendies et l'extraction du bois ; et
- les **facteurs indirects** (ou « causes sous-jacentes » ou « moteurs ») qui peuvent être associés à des facteurs internationaux (p. ex. les marchés, le prix des matières premières), nationaux (p. ex. la croissance démographique, les marchés intérieurs, les politiques nationales, la gouvernance) et la conjoncture locale (p. ex. le comportement des ménages).

Les agents de la déforestation et de la dégradation des forêts sont le ou les groupe(s) de personnes ou les entités juridiques directement ou indirectement responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Afin de mettre en œuvre les activités REDD+ efficacement, les pays doivent s'efforcer de comprendre et de remédier aux facteurs directs et indirects connexes, ainsi qu'à la dynamique de conservation des forêts (et aux obstacles qui l'entravent), au renforcement des stocks de carbone forestier et à la gestion durable des forêts (on parle dans ce document d'obstacles aux activités « plus » de la REDD+). Les parties prenantes concernées doivent identifier ces facteurs et ces obstacles, les comprendre et s'accorder à leur sujet afin de concevoir des P&M appropriées. Le module **Facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des forêts** analyse ces facteurs et ces obstacles de manière plus approfondie.

Facteurs, activités REDD+ et P&M

Bien que ceci puisse varier en fonction du contexte du pays, différents facteurs directs peuvent être en lien avec différentes activités REDD+, comme illustré dans la figure 1 ci-dessous (deux coches indiquent un rôle important et direct ; une coche indique un rôle potentiellement moins important ou indirect).



POINT DE RÉFLEXION

Qui sont les principaux agents de la déforestation et de la dégradation des forêts dans votre pays ?

¹ La CCNUCC a rassemblé l'intégralité des textes des décisions de la COP en rapport avec la REDD+ dans le « [Decision booklet REDD+](#) » (CCNUCC, 2014).

Figure 1 Lien entre les facteurs et les activités REDD+

	Activités REDD+				
	Réduire les émissions résultant de la déforestation	Réduire les émissions résultant de la dégradation	Conservation des forêts (stocks de carbone)	Gestion durable des forêts (stocks de carbone)	Renforcement des stocks de carbone forestier
Facteurs directs					
Agriculture à grande échelle	✓		✓		
Agriculture itinérante	✓✓	✓✓	✓		✓
Collecte de bois de chauffage et production de charbon	✓	✓✓	✓	✓✓	✓✓
Exploitation forestière légale	✓	✓✓	✓	✓✓	
Exploitation forestière illégale	✓	✓✓	✓✓		
Incendies	✓	✓✓		✓	✓✓
Développement des infrastructures	✓✓	✓	✓✓		
Facteurs indirects					
Insécurité du régime foncier	✓	✓	✓	✓	✓✓
Croissance de la population	✓✓	✓✓	✓✓	✓✓	✓✓

Source : Programme ONU-REDD

Pour cette raison, des P&M spécifiques, destinées à remédier à des facteurs particuliers, concerneront également – à divers degrés – une ou plusieurs activités REDD+. La figure 2 présente une liste non-exhaustive de P&M possibles et de leur pertinence quant aux activités REDD+. Leur bien-fondé réel dépendra du contexte local (p. ex. des processus associés aux facteurs) et de la manière dont les P&M sont mises en œuvre.

Figure 2 Liste de P&M possibles et de leur pertinence potentielle quant aux activités REDD+

	Activités REDD+				
	Réduire les émissions résultant de la déforestation	Réduire les émissions résultant de la dégradation	Conservation des forêts (stocks de carbone)	Gestion durable des forêts (stocks de carbone)	Renforcement des stocks de carbone forestier
Intensification de l'agriculture (quand associée à la planification de l'utilisation des terres et à des mesures incitatives conditionnelles et/ou à l'application des lois)	✓✓	✓✓	✓		✓
Suppression des subventions pour les activités entraînant la déforestation et la dégradation des forêts et/ou taxation du défrichement (cadre fiscal)	✓✓	✓✓	✓		
Mise en œuvre de projets d' énergie durable tirée de la biomasse	✓	✓✓	✓	✓	✓
Renforcement des réseaux de zones protégées et amélioration de la gestion (y compris gestion communautaire)	✓	✓	✓✓	✓	
Soutien de la foresterie communautaire	✓	✓	✓	✓✓	✓
Renforcement de l' application des lois sur les forêts , associé à l'amélioration de la surveillance et de la traçabilité des forêts	✓✓	✓✓	✓	✓	✓
Boisement/reboisement de terres dégradées (y compris agroforesterie)				✓	✓✓

	Activités REDD+				
	Réduire les émissions résultant de la déforestation	Réduire les émissions résultant de la dégradation	Conservation des forêts (stocks de carbone)	Gestion durable des forêts (stocks de carbone)	Renforcement des stocks de carbone forestier
Paielements pour des services environnementaux et/ou d'autres types de programmes incitatifs	✓	✓	✓	✓	✓
Amélioration de la sécurité foncière , y compris des terres des peuples autochtones et des droits des femmes et des hommes d'utiliser les terres et d'y accéder	✓	✓	✓	✓	✓✓
Soutien à la certification des forêts et/ou à l' exploitation forestière à faible impact		✓✓		✓✓	
Planification au niveau national ou infranational d'une utilisation des terres respectueuse des forêts, comprenant le développement d'infrastructures (p. ex. routes)	✓✓	✓	✓✓	✓	✓
Soutien aux programmes de microcrédits pour améliorer le développement d'activités non agricoles et/ou durables et l'emploi dans ces secteurs	✓✓	✓✓	✓		✓
Financement des programmes de prévention des incendies	✓	✓✓	✓		✓✓

Source : Programme ONU-REDD

De la même manière que les facteurs peuvent être divisés en facteurs « directs » et « indirects », les P&M peuvent être divisées en P&M « directes » et « de facilitation ».

- Les **P&M directes** ont pour objectif d'atteindre des résultats en matière de réduction des émissions et/ou de renforcement des absorptions. Les programmes de reboisement, de prévention des incendies ou de transfert des sources d'énergie en sont des exemples.
- Les **P&M de facilitation** ont pour objectif de créer un environnement favorable à des interventions efficaces, souvent destinées à s'attaquer aux facteurs indirects ou obstacles entravant les activités « plus ». Les P&M de facilitation peuvent couvrir le renforcement des capacités, la clarification du cadre foncier et des mesures visant à améliorer la gouvernance, comme la transparence dans l'attribution des ressources et des terres. Tout en étant essentiel à la réussite de la REDD+, leur potentiel carbone risque d'être difficile ou même impossible à quantifier.

La distinction entre les P&M directes et de facilitation est parfois floue, mais elle reste utile pour aider les parties prenantes à mieux comprendre les raisons des interventions, particulièrement lors de l'élaboration d'un cadre de résultats REDD+.

Le module **Bonne gouvernance** présente une analyse plus approfondie des interventions de facilitation dans le cadre de la gouvernance.

Une approche globale pour s'attaquer aux facteurs et aux obstacles

L'approche adoptée par les pays pour s'attaquer aux facteurs et aux obstacles dépendra de leur situation nationale. Dans la plupart des cas, il s'agira de s'attaquer à de multiples facteurs directs et indirects ayant une incidence les uns sur les autres. Il est indispensable de comprendre l'influence des facteurs indirects et de les prendre en compte dans l'élaboration des P&M, dans la mesure où ils ont souvent un impact énorme sur les facteurs directs (p. ex. les politiques contradictoires dans les secteurs de l'agriculture et des forêts, les questions de capacité, de gouvernance, etc.).

Il est donc probable que dans des stratégies REDD+ efficaces doit s'inscrire **une série, ou un ensemble, homogène de P&M** dont le but est de s'attaquer collectivement, et de façon cohérente, aux facteurs directs prioritaires et aux facteurs indirects et autres obstacles associés. Selon la situation nationale des pays (c'est-à-dire leurs préférences politiques, leur capacité, les parties prenantes concernées, etc.), ce type de série ou d'ensemble de P&M regroupera très probablement une combinaison de mesures réglementaires et incitatives, tenant compte des garanties sociales et environnementales.

La figure 3 ci-dessous présente certains types de P&M (en vert) qui peuvent être nécessaires pour s'attaquer collectivement aux facteurs et aux obstacles (en jaune). La typologie n'est qu'indicative du fait que, selon les interventions et les parties prenantes concernées, les catégories peuvent se chevaucher.



POINT DE RÉFLEXION

Parmi les P&M citées ci-dessus, lesquelles seraient à votre avis les plus utiles dans le contexte de votre pays ? D'autres vous viennent-elles à l'esprit ?

Figure 3 Exemples de P&M nécessaires pour s'attaquer à un facteur direct – et aux facteurs indirects associés

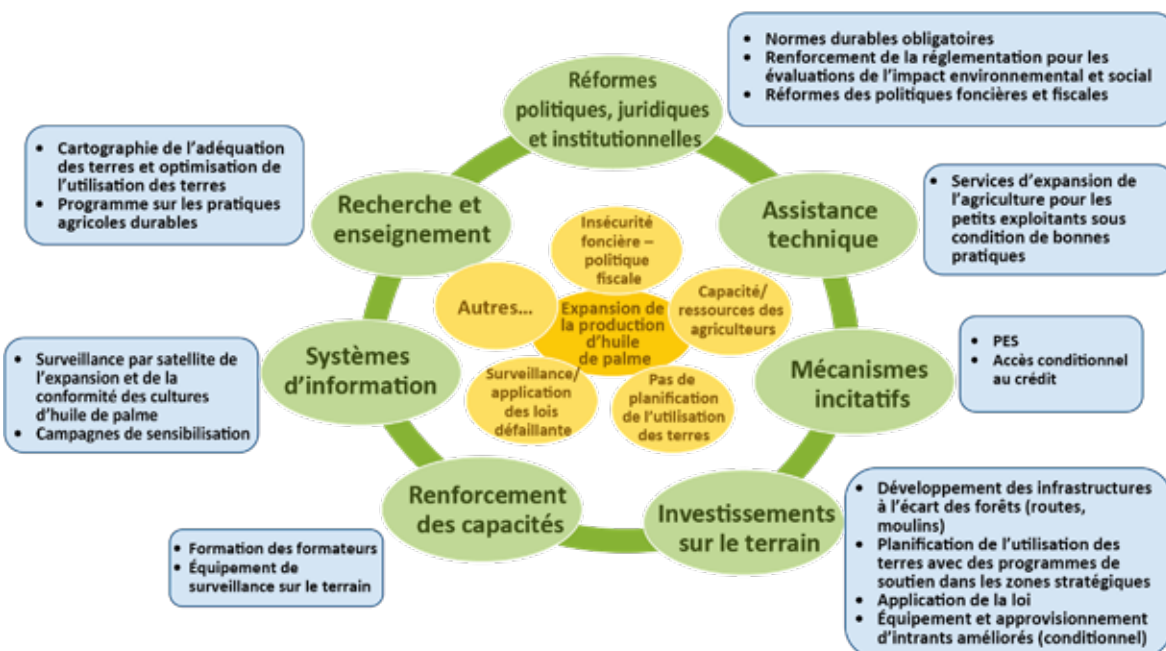


Source : Programme ONU-REDD

Pour illustrer davantage ce propos, la figure 4 ci-dessous donne des exemples de P&M qui peuvent permettre de lutter contre la déforestation résultant de l'expansion de la production d'huile de palme (facteur direct) et contre les facteurs indirects qui y sont associés. Dans cet exemple, la stratégie introduit l'intensification de l'agriculture dans le contexte de la planification de l'utilisation des terres en ayant recours à des mesures incitatives

financières ou non, dans le respect de l'utilisation prévue des terres et à des pratiques plus durables. Des réformes de facilitation ainsi que le renforcement du suivi et de l'application des lois viennent la renforcer. Maintes P&M sont plus ou moins similaires à ce niveau de représentation schématique, toutefois des P&M plus détaillées feraient probablement apparaître de profondes différences selon qu'elles ciblent de grands producteurs ou de petits exploitants.

Figure 4 Exemples d'un ensemble de P&M – le cas de l'huile de palme



Source : Programme ONU-REDD

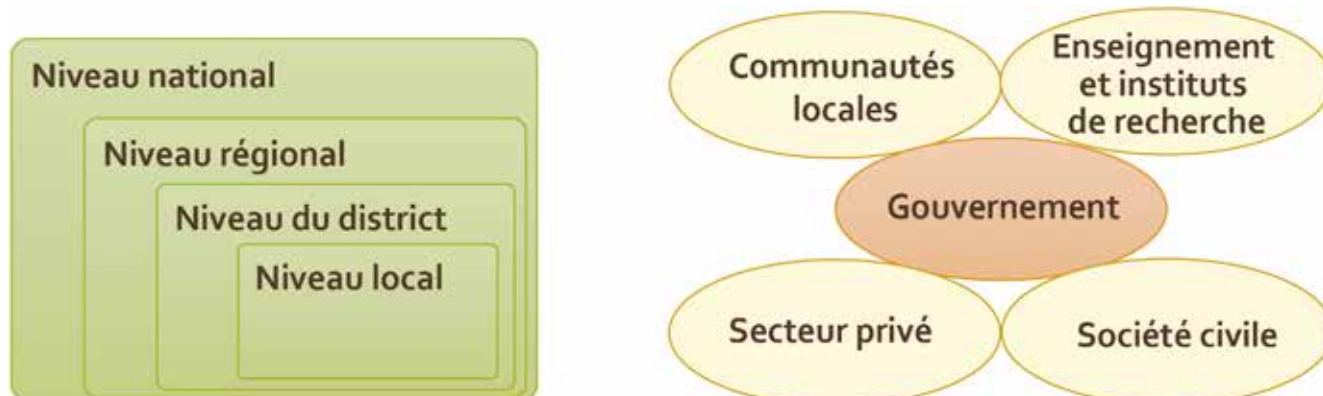
De la même manière, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible de nécessiter des interventions coordonnées à différents niveaux de gouvernance territoriale : national, infranational et local (figure 5). Ces différents niveaux de gouvernance englobent plusieurs parties prenantes, notamment des décideurs, des acteurs influents et des agents de la déforestation et de la dégradation des forêts, chacun ayant différents intérêts, rôles et mandats, et capacités de mise en œuvre. En fonction de leur contexte national (c'est-à-dire la structure de décentralisation, les agents du changement concernés, les opportunités et les contraintes), les pays peuvent trouver utile de réfléchir à leurs P&M à la lumière de ces différents niveaux de gouvernance et types de parties prenantes (mandat, capacités).

Les pays doivent s'assurer que les différentes P&M sont mises en œuvre par les acteurs concernés au

niveau de gouvernement le plus efficace et le plus efficient, les P&M mises en œuvre aux niveaux supérieurs facilitant, renforçant et rationalisant la mise en œuvre de P&M aux niveaux inférieurs. En effet, certaines problématiques ne peuvent pas être traitées correctement aux niveaux inférieurs (p. ex. les réformes politiques, le déplacement des émissions). C'est le niveau national qui sera central pour garantir la cohérence horizontale et verticale² de la mise en œuvre, ainsi que la consolidation des informations (p. ex. le suivi et la notification), avec pour résultat des économies d'échelle.

2 Cohérence horizontale : cohérence parmi les entités appartenant au même niveau de gouvernement (p. ex. les régions). Cohérence verticale : cohérence parmi tous les niveaux de gouvernement (national, local)

Figure 5 Mise en œuvre de la REDD+ (P&M) parmi les niveaux de gouvernement et les parties prenantes



Source : Programme ONU-REDD

Encadré 1 Différentes « pistes » de planification de la REDD+, exemple de la RDC

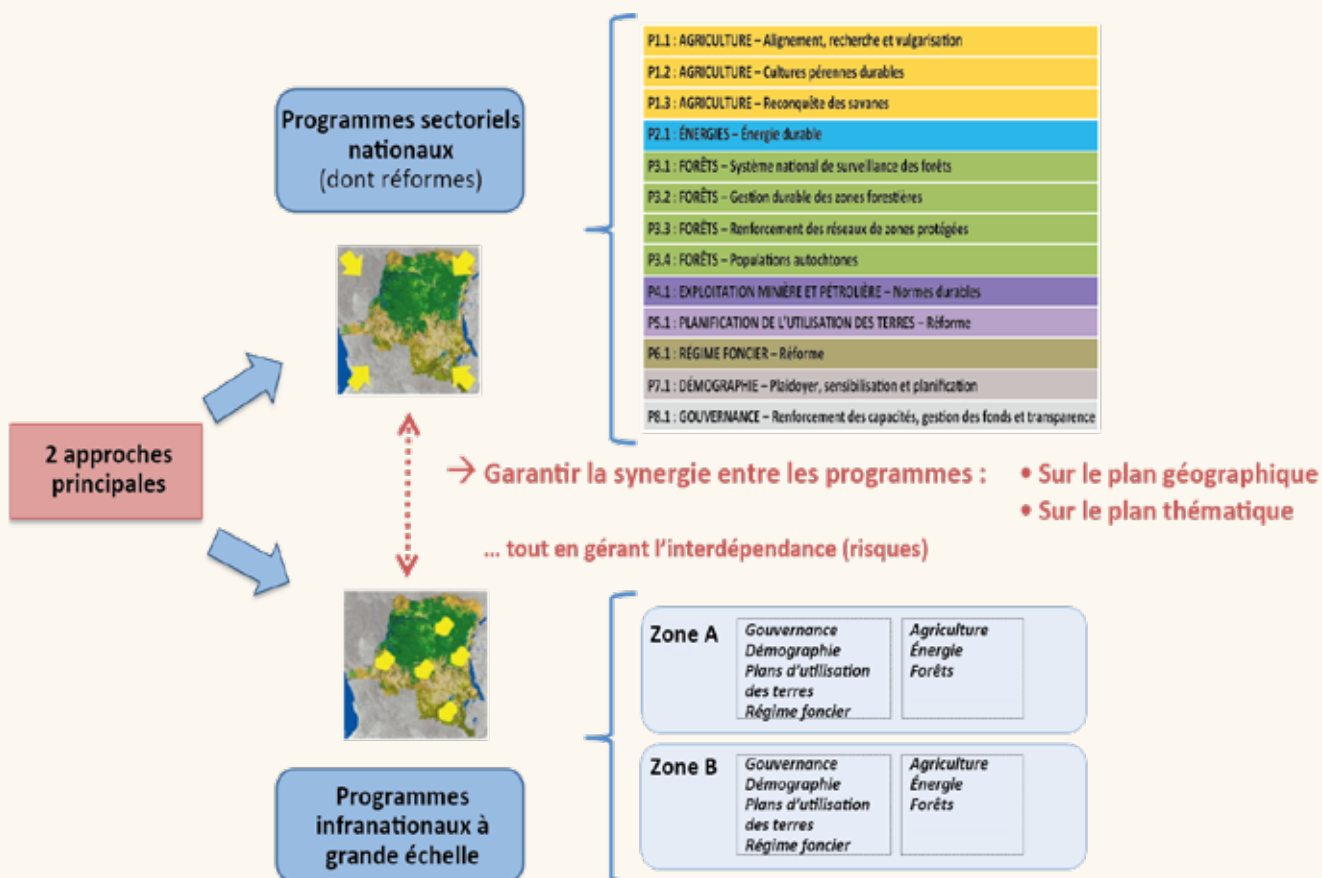
La figure 6 présente l'approche choisie par la République démocratique du Congo (RDC). La RDC est un vaste pays doté d'une importante couverture forestière, où la déforestation est concentrée dans certaines « zones sensibles ». Afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente de la REDD+, la RDC a privilégié une approche à niveaux multiples :

- des réformes et des programmes thématiques (planification de l'utilisation des terres, agriculture, sécurité foncière) seront mis en œuvre à l'échelle nationale, apportant l'orientation et le soutien nécessaires à :
- des programmes infranationaux à grande échelle (voir la figure 6) axés sur les zones sensibles de déforestation (c'est-à-dire ayant un potentiel REDD+ important) afin de multiplier les possibilités de réduire les émissions de façon économiquement avantageuse.

Ces programmes intégrés visent à mettre en œuvre les sept piliers de la stratégie nationale de la RDC (planification de l'utilisation des terres, sécurité foncière, gouvernance, agriculture, énergie, foresterie et démographie) afin d'apporter une réponse complète au recul des forêts.

Le niveau national permettra de garantir la coordination et la cohérence de l'ensemble des programmes infranationaux (p. ex. les interventions, les méthodologies, les outils et les données), d'aborder les risques de déplacement des émissions et les inversions de réduction des émissions ou encore de réaliser des économies d'échelle. À leur tour, les programmes infranationaux permettront d'orienter les réformes nationales grâce aux enseignements tirés des multiples et différents contextes du pays.

Figure 6 Approches stratégiques de la planification de la mise en œuvre de la REDD+ en RDC, associant des programmes et réformes thématiques au niveau national à des interventions transversales intégrées au niveau infranational.



TRAVAIL ANALYTIQUE À L'APPUI DE L'IDENTIFICATION ET DE L'ÉLABORATION DES P&M

Analyse des facteurs et des obstacles

Comme indiqué précédemment, la REDD+ est l'occasion d'examiner les problématiques entraînant le recul des forêts – et leurs solutions (les P&M) – sous un angle beaucoup plus large que les approches habituelles qui sont souvent conçues selon un « silo » sectoriel. Il s'agit là, très probablement, d'une des principales opportunités de « transformation » que le mécanisme REDD+ peut favoriser, en contribuant par ailleurs à faire des forêts une priorité du programme national. À cette fin, une base analytique solide est indispensable, à commencer par une **évaluation spatiale, qualitative et quantitative** approfondie et intersectorielle des facteurs et des obstacles entravant les activités « plus », ainsi que des agents, processus et lieux qui y sont associés, et de leur relation avec les différentes activités REDD+.

Après avoir mené une analyse de cette ampleur des facteurs et des obstacles à l'échelle nationale, de nombreux pays ont identifié des questions particulièrement pertinentes, comme des tendances liées à un produit agricole spécifique, des obstacles à l'expansion des plantations forestières, des questions concernant les cadres juridiques ou d'autres questions concernant la gouvernance. Ces études sont l'occasion d'approfondir la compréhension de questions complexes mais aussi de commencer à identifier les points d'entrée possibles pour s'attaquer à ces facteurs et obstacles et élaborer dans le détail des P&M destinées à y remédier. Ces études peuvent aussi permettre de s'adresser à des parties prenantes précises (p. ex. les ministères concernés aux niveaux central et infranational, les entreprises ou les instituts de recherche et d'enseignement) et aider à prouver la pertinence de la REDD+ pour eux et avec eux. En effet, il est essentiel que les parties prenantes adoptent et valident les P&M et la stratégie nationale REDD+ dans son ensemble, et participent activement à la phase de mise en œuvre. Le module **Facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des forêts** fournit de plus amples informations sur l'analyse des facteurs.

Autre travail analytique à l'appui de la prise de décision concernant les P&M

Outils d'aide à la prise de décision

Les personnes participant à l'élaboration de P&M envisageables pour la REDD+ sont souvent confrontées à des situations difficiles dues au grand nombre de parties prenantes concernées, à la présence d'intérêts contradictoires et au peu d'informations disponibles sur les conséquences de choix spécifiques. Un éventail de plus en plus large d'outils et d'orientations – élaborés en tenant compte de différents contextes décisionnels

et types de défis – est disponible pour aider les décideurs.

Les décisions peuvent porter sur les points suivants :

- la manière d'intégrer des considérations concernant la REDD+ (et plus globalement, l'économie verte et intersectorielle) aux objectifs de développement national ;
- les types de P&M qui peuvent être mis en œuvre ;
- la définition d'objectifs pour la mise en œuvre de chaque P&M (p. ex. la surface de la zone qui doit être couverte) ;
- la hiérarchisation des lieux où celles-ci doivent être mises en œuvre.

Les outils d'aide à la prise de décision peuvent prendre de nombreuses formes : documents d'orientation et diagrammes logiques, techniques permettant de visualiser des informations pertinentes pour les décisions, ou encore logiciels sophistiqués. Il existe de nombreux exemples d'outils d'aide à la décision qui peuvent être utiles pour l'analyse des P&M, notamment le Land Change Modeller (LCM) du logiciel IDRISI Selva, le guide sur les forêts à haute valeur de conservation (FHVC), le manuel de la Banque mondiale sur l'estimation du coût d'opportunité de la REDD+ et l'outil d'identification des avantages et des risques (BeRT–Benefits and Risk Tool) d'ONU-REDD.

Analyse spatiale

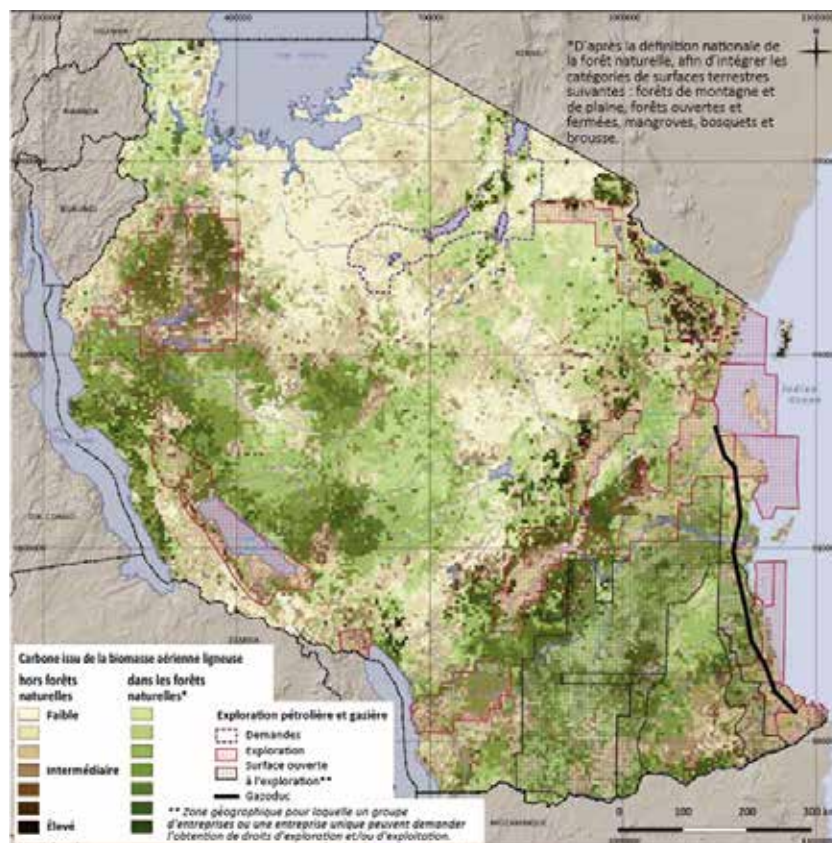
La planification de l'utilisation des terres dans le cadre de la REDD+ permet d'évaluer d'autres utilisations possibles des terres (dans un contexte de ressources limitées) et d'identifier l'affectation optimale des terres et des ressources naturelles afin de réaliser les priorités nationales de développement, tout en gérant les objectifs REDD+. Elle permet également de déterminer les lieux où mettre en œuvre les actions REDD+ en priorité, et par ailleurs de renforcer les avantages et réduire les risques potentiels (voir le module **Garanties REDD+ au titre de la CCNUCC**).

Des cartes peuvent être utilisées comme outils d'aide à la prise de décision concernant la REDD+. Elles peuvent aider les responsables de la planification et les parties prenantes à :

- mieux comprendre le contexte afin de planifier la REDD+ (p. ex. cartes de la couverture forestière, de l'utilisation des terres, du développement actuel/prévu des infrastructures et/ou de la répartition de la population) ;
- analyser l'adéquation des lieux pour différentes utilisations des terres et des zones prioritaires pour les actions REDD+ ;
- fournir des informations pour la planification infranationale.

Par exemple, la localisation des zones où s'exercent des pressions, par exemple les zones d'exploration pétrolière et gazière ou de forte croissance démographique, peut contribuer à identifier les lieux où la mise en œuvre de la REDD+ sera la plus efficace pour s'attaquer aux FDDF prioritaires (voir la figure 7 ci-dessous).

Figure 7 Cartographie des zones d'exploration pétrolière et gazière pour la planification de la REDD+ en Tanzanie



Source : PNUE/WCMC.

Les cartes contribuent à identifier des zones où certaines actions REDD+ peuvent renforcer les avantages sociaux et environnementaux (p. ex. zones où la conservation de la biodiversité peut être favorisée) et réduire les risques (p. ex. zones où la forêt naturelle court le risque d'être remplacée par des plantations). Il est important d'établir clairement les questions auxquelles on souhaite répondre avec chaque carte (ce qui demande de consulter les utilisateurs des cartes), ainsi que de valider les résultats et de réfléchir avec les parties prenantes à la meilleure manière de les présenter et de les diffuser.

De nombreux outils d'aide à la prise de décision concernent la planification spatiale, qui est une question essentielle dans de nombreux pays. Au vu de la croissance démographique et/ou de la pression constante des différents secteurs de l'utilisation des terres (p. ex. agriculture et exploitation minière), la planification spatiale – étayée par une analyse spatiale multicritères adéquate – constitue un outil précieux pour promouvoir l'utilisation homogène des terres et des ressources naturelles disponibles, notamment les forêts.

Outils économiques

Les outils d'aide à la prise de décision en matière économique sont également importants. Ceux-ci ont évolué, passant de la simple estimation des coûts d'atténuation des émissions à des approches plus complexes intégrées à des analyses spatiales. Les outils économiques peuvent contribuer à évaluer les coûts de la mise en œuvre de la REDD+ (coûts d'opportunité, de mise en œuvre et de transaction ; voir le module **Financement de la REDD+** pour de plus amples informations) ainsi qu'à estimer la valeur des avantages. Ceci permet aux planificateurs de comparer les P&M et/ou d'envisager différentes façons de les mettre en œuvre. En outre, ces outils peuvent être employés dans le processus de planification afin d'explorer la manière dont les objectifs REDD+ peuvent être atteints tout en s'efforçant de réaliser des objectifs de développement national plus vastes, en examinant les coûts et les avantages de différents scénarios.

Il existe différents outils de tableur permettant d'analyser les coûts et les avantages REDD+. Certains comprennent tous les coûts (d'opportunité, de mise en œuvre et de transaction), ainsi que les

avantages multiples. Ceux-ci peuvent être utiles pour réaliser une analyse générale des options. Un outil SIG spécifique à la REDD+ est actuellement en cours de développement dans le cadre du Programme ONU-REDD. Il permettra de réaliser un certain nombre d'analyses économiques et spatiales en examinant différentes hypothèses de coûts et d'avantages.

Au moment de sélectionner des outils et des ressources, plusieurs questions se posent :

- Tous les critères et toutes les options pertinent(e)s sont-ils/elles couvert(e)s par l'outil ou la ressource ? (Si tel n'est pas le cas, l'outil ou la ressource peuvent-ils être associés à d'autres ?)
- L'outil est-il compatible avec l'échelle spatiale qui doit être appliquée ?
- Quels sont le temps, l'expertise, la capacité technique et l'argent nécessaires pour appliquer l'outil ?
- Les données et les informations disponibles sur l'outil sont-elles suffisantes pour obtenir des résultats significatifs ?
- L'outil peut-il fournir des ensembles de données/ schémas qui sont compatibles avec d'autres outils que le gouvernement pourrait utiliser pour planifier l'utilisation des terres et/ou prendre des décisions ?
- L'application de l'outil reflète-t-elle efficacement les priorités et les objectifs assigné(e)s aux avantages multiples qui résultent des politiques pertinentes et des intérêts des parties prenantes ?
- Si tel n'est pas le cas, d'autres outils économiques (ou non économiques) sont-ils disponibles pour refléter ces priorités de manière appropriée ?

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE P&M REDD+ ADÉQUATES POUR LE PAYS

Compte tenu de la diversité des facteurs directs et indirects potentiels, la palette de P&M possibles pour y répondre peut être vaste. Dans le cadre du processus de conception des SN/PdA et sur la base du travail analytique, différentes considérations stratégiques peuvent contribuer à identifier et sélectionner les P&M les plus pertinentes. Outre des considérations d'ordre politique, socio-économique et technique, la sélection des P&M repose en définitive sur les priorités générales du pays et sa vision de la REDD+. Elle doit comprendre

une évaluation des activités REDD+ prioritaires, de l'échelle à laquelle la REDD+ sera mise en œuvre et des facteurs à résoudre en priorité. Ces considérations peuvent contribuer à garantir que le processus d'élaboration des P&M et de consultation à leur égard soit plus stratégique et précis, ce qui accroît la rentabilité et la probabilité de réussite de la mise en œuvre. La compréhension de ce type de priorités sera particulièrement importante pour cibler les sources de financement (limité) comme le FVC.

Le processus décisionnel qui s'applique aux P&M peut avoir plusieurs dimensions, du potentiel d'atténuation aux coûts et avantages (multiples) estimés (conformément aux garanties REDD+), en passant par les P&M existantes, les priorités politiques et l'acceptabilité auprès des diverses parties prenantes. La participation pleine et entière de ces dernières est important tout au long du processus d'élaboration des P&M.

Considérations stratégiques sur le champ d'application et l'échelle de la REDD+ et les facteurs/obstacles prioritaires

Les décisions stratégiques sur le champ d'application et l'échelle de la REDD+, ainsi que les facteurs à traiter en priorité, auront des répercussions importantes sur la façon dont un pays met en œuvre la REDD+. Ces décisions sont très largement corrélées et, à ce titre, doivent être considérées dans leur ensemble. Le module **Stratégies nationales ou plans d'action nationaux** donne de plus amples informations sur le champ d'application et l'échelle de la REDD+, notamment sur les différents éléments qui contribuent à la prise de décision concernant ces aspects.

Champ d'application de la REDD+

Le champ d'application des activités REDD+ a principalement trait à celle des cinq activités REDD+ (ou à une combinaison de plusieurs d'entre elles) qu'un pays choisit de mettre en œuvre. Comme il a été évoqué précédemment (voir la figure 1), certains facteurs directs concernent davantage la déforestation (p. ex. l'agriculture commerciale ou l'élevage de bétail), d'autres la dégradation (p. ex. la coupe sélective ou la collecte à petite échelle de bois de chauffage), d'autres encore les deux, selon le contexte ou le repère temporel (p. ex. l'agriculture itinérante peut d'abord provoquer la dégradation des forêts puis plus tard, la déforestation).

Par conséquent, un pays qui décide d'axer son NERF (et les PAR) sur, par exemple, la mise en œuvre de l'activité « réduction des émissions résultant de la déforestation » peut avoir intérêt à traiter en priorité les facteurs liés à cette activité, comme l'agriculture à grande échelle (tout en tenant



POINT DE RÉFLEXION

Pensez-vous que des P&M efficaces peuvent être développées uniquement à l'aide de cartes ? Pourquoi/ Pourquoi pas ?

compte des risques de déplacement, p. ex. de la dégradation à la déforestation). Il peut envisager d'orienter l'expansion agricole vers des terres non forestières et/ou des forêts dégradées au moyen de la planification de l'utilisation des terres, en s'appuyant sur un ensemble de i) réglementations (p. ex. une loi interdisant l'expansion de l'agriculture commerciale dans les forêts primaires, associée à une surveillance par satellite et l'application de la loi) et de ii) mesures d'incitation (p. ex. accès facilité aux titres fonciers, développement d'infrastructures ou allègements fiscaux).

Dans ce cas, le pays en question peut décider de ne pas s'attaquer à l'exploitation forestière industrielle (sélective) légale, car il s'agit d'un facteur de dégradation plutôt que de déforestation. Toutefois, si le pays décide de mettre également en œuvre des activités de « réduction des émissions provenant de la dégradation des forêts » et/ou de « gestion durable des forêts », alors le facteur de dégradation peut être pertinent, et le pays peut envisager le potentiel de réduction des émissions ainsi que les coûts et les avantages (multiples) associés – par exemple – aux réglementations et aux mesures d'incitation visant à soutenir les programmes de certification et l'adoption de techniques d'abattage à faible impact.

Les décisions portant sur le champ d'application auront des répercussions importantes sur les P&M, car elles ont une influence sur des aspects majeurs tels que :

- Les zones géographiques d'intervention, où ces processus s'appliquent (échelle).
- Les facteurs à traiter, conformément aux activités REDD+ ciblées.
- Les parties prenantes à impliquer.

Échelle

La CCNUCC accorde aux pays une certaine souplesse pour commencer à développer leur NERF/ NRF et assurer un suivi et une notification au niveau infranational en tant que mesure provisoire (décision 1/CP.16, paragraphes 71b et c). Dans ce contexte, l'échelle de la REDD+ se réfère principalement à la zone géographique dans laquelle le pays mettra en œuvre la REDD+ en vue de bénéficier de PAR. Néanmoins, les SN/PdA doivent être développés à l'échelle nationale, de même que le SIS (décision 1/ CP.16, paragraphes 71a et d) et, à terme, le NERF/NRF.

Qu'un pays choisisse d'opter pour un NERF/ NRF à l'échelle nationale ou infranationale de façon provisoire, il peut vouloir concentrer tout ou partie de ses activités REDD+ sur la ou les zones infranationales présentant le potentiel REDD+ le plus élevé (c'est-à-dire le potentiel de réduction ou d'absorption des émissions).

Il peut s'agir de zones sensibles de déforestation et/ ou de dégradation des forêts, ou de zones où le potentiel des activités « plus » est particulièrement important (p. ex. des zones appropriées au boisement/ reboisement). Les décisions concernant l'échelle et les zones prioritaires auront des implications importantes sur les P&M, car elles auront une incidence sur des questions importantes telles que :

- les facteurs auxquels s'attaquer ;
- les parties prenantes à impliquer ;
- les activités REDD+ à poursuivre (champ d'application) ;
- la capacité requise pour la mise en œuvre ; et
- les coûts et les avantages, qui peuvent varier fortement d'une région du pays à l'autre.

Ainsi, même si les décisions portant sur l'échelle (notamment les zones géographiques prioritaires) peuvent être prises à des moments différents durant le processus de préparation, les envisager tôt dans le processus peut permettre de concentrer le travail analytique avec plus de précision (p. ex. le type et la portée géographique des études) ainsi que les consultations, et par conséquent d'améliorer le processus de sélection des P&M.

Hiérarchiser les facteurs et les obstacles

Sur la base du travail analytique mené sur les FDDF, le pays peut envisager le ou les facteurs qu'il souhaite traiter. Pour se livrer à un tel exercice de hiérarchisation, il faut entre autres choses tenir compte :

- de l'importance de chaque facteur direct en termes d'émissions résultant de la déforestation/ de la dégradation des forêts ou du potentiel d'absorptions issues des activités « plus » ;
- du champ d'application et de l'échelle ;
- des priorités politiques ;
- de la capacité à s'attaquer au facteur (capacité technique, capital politique, acteurs impliqués) ;
- du coût de mise en œuvre ;
- des garanties REDD+ potentielles impliquées ;
- des avantages non liés au carbone qui pourraient être renforcés.

Ce processus de hiérarchisation permettra au pays de concentrer son attention et ses ressources sur les facteurs et/ou les obstacles et zones géographiques les plus pertinents.

Lorsqu'ils évaluent la possibilité de s'attaquer aux différents facteurs, les pays peuvent conclure que s'attaquer aux facteurs sous-jacents associés se révèle impossible ou inefficace pour un certain nombre de motifs, y compris les forces du marché (p. ex. la pression venant du marché international des produits de base) ou l'insuffisance de volonté



POINT DE RÉFLEXION

Votre pays a-t-il pris une décision sur le champ d'application de ses activités REDD+ ? Savez-vous pourquoi ?

politique (concernant p. ex. la modification du cadre juridique ou fiscal). Cela peut limiter la capacité du pays à s'attaquer au facteur direct associé. Ainsi, l'insécurité alimentaire peut limiter la capacité d'un pays à remédier à l'expansion de la culture du riz paddy dans les forêts inondées si aucune alternative n'est trouvée. De même, le prix élevé des matières premières peut rendre l'expansion minière bien plus attractive que la foresterie durable. Ceci montre l'importance d'acquérir une bonne compréhension des facteurs sous-jacents et de leurs liens avec les facteurs directs. La capacité d'un pays à mettre en œuvre des P&M pour s'attaquer à un facteur et à prendre en charge les coûts associés doit par ailleurs être pris en compte.

En résumé, le ou les facteurs les plus importants en matière de possible réduction des émissions et/ou de renforcement d'absorptions ne sont pas toujours la première priorité. Il est parfois possible de traiter ces facteurs plus efficacement par la suite, lorsque l'environnement politique et financier est plus favorable.

Toutefois, négliger des facteurs importants sans pouvoir le justifier de manière adéquate fragilise la crédibilité de l'ensemble des SN/PdA REDD+, et réduit les chances de bénéficier d'un financement international de la REDD+. La sélection des facteurs et des obstacles doit être envisagée selon une approche pragmatique, idéalement dans le cadre d'une vision ambitieuse pour la mise en œuvre de la REDD+, intégrée au programme de développement d'un pays.

Un processus de sélection des P&M multidimensionnel

Les différentes considérations stratégiques mentionnées ci-dessus sous-tendent un processus solide pour la sélection et l'élaboration de P&M spécifiques.

Le développement d'une « théorie du changement » peut aussi être une étape utile pour identifier des P&M adaptées. La théorie du changement est un plan ou une hypothèse sur la manière dont une série d'interventions atteindra ses objectifs et buts à long terme. Elle explique le processus de changement attendu en présentant les différents prérequis et les hypothèses de cause à effet (voir les figures 8 et 9), et s'appuie sur la représentation d'un « arbre à problèmes/solutions ». Dans le cas de la REDD+, cette étape impliquerait d'évaluer la manière dont il est attendu que les différentes P&M (entrées) débouchent sur des résultats en matière de carbone (impacts) et contribuent éventuellement à la réalisation d'autres objectifs ou avantages connexes. Cela peut aider à mettre au jour le maillage souvent complexe des interventions efficaces, des hypothèses sous-jacentes et des risques associés. La théorie du changement permet aux responsables de prendre des décisions éclairées sur la stratégie et la tactique, qui peuvent être améliorées et affinées au fil du temps par le biais de consultations et d'analyses. Le fait de disposer d'une théorie du changement élaborée permettra très probablement au pays de soumettre plus facilement des propositions aux donateurs comme le FVC.

Figure 8 Arbre « à problèmes/solutions » standard pour la REDD+

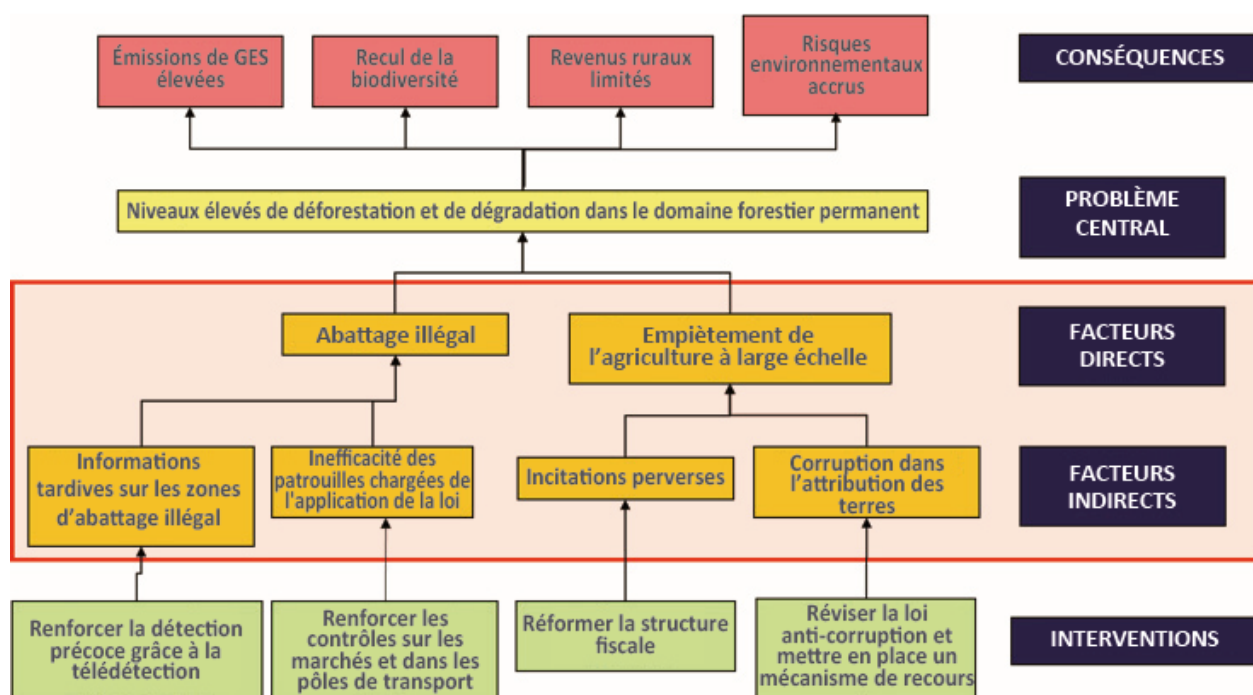
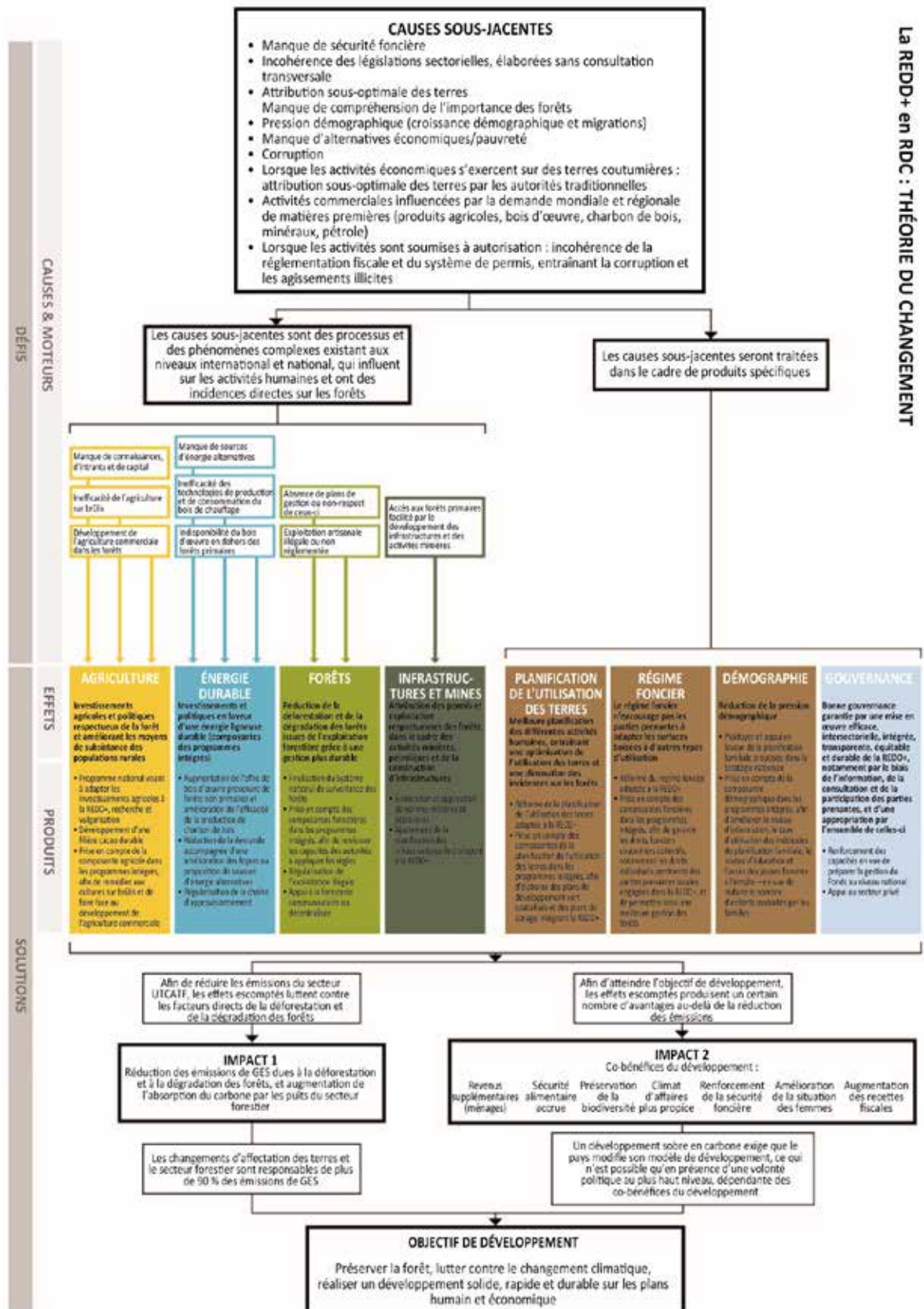


Figure 9 Exemple de théorie du changement – République démocratique du Congo

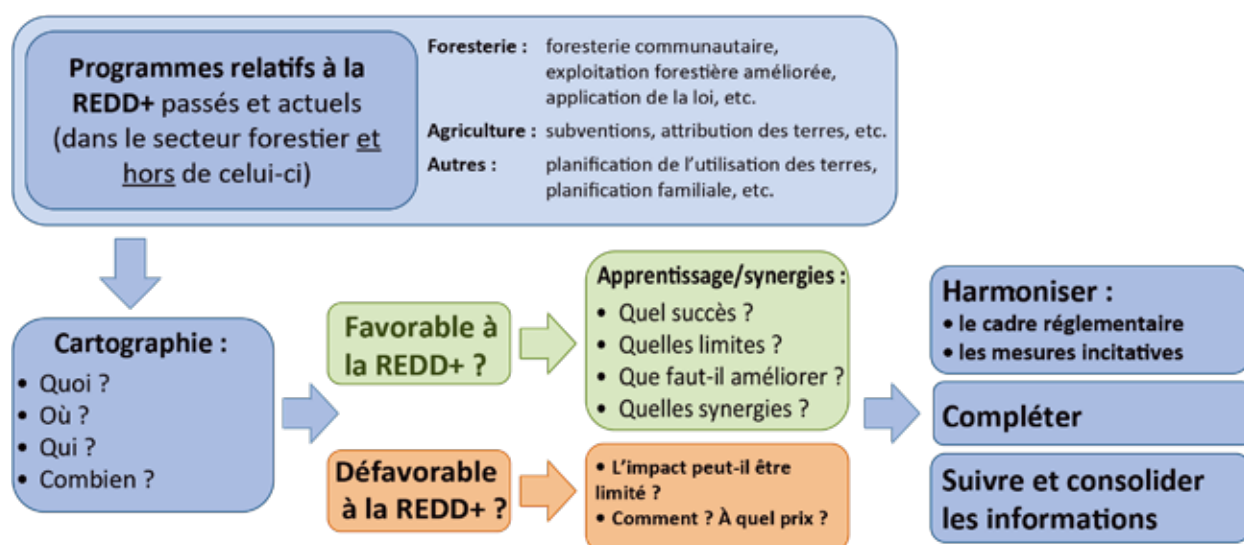


Source : Plan d'investissement national REDD+ 2015-2020, République démocratique du Congo

L'élaboration des P&M devrait tenir compte des enseignements tirés des expériences antérieures et en cours, et s'inspirer des P&M existantes applicables à la REDD+, en analysant leur adaptabilité et leurs défauts afin d'améliorer celles qui sont appropriées et de combler les lacunes, dans un souci de cohérence globale.

Il convient également d'aligner les investissements actuels sur les objectifs REDD+, en atténuant les effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur les forêts et en renforçant leurs effets positifs (p. ex. les investissements publics ou privés pour le développement agricole).

Figure 10 Tirer les leçons du passé, s'appuyer sur les P&M existantes, et s'aligner sur les objectifs REDD+



Source : Programme ONU-REDD

Les pays faisant face à des contraintes budgétaires peuvent choisir de donner la priorité à certaines options des nombreuses P&M susceptibles de permettre la réalisation des objectifs REDD+, une fois qu'ils commencent la planification des investissements. Si le processus visant à élaborer une théorie du changement peut être très utile en lui-même pour déterminer les P&M les plus appropriées, d'autres facteurs doivent aussi être pris en compte, parmi lesquels :

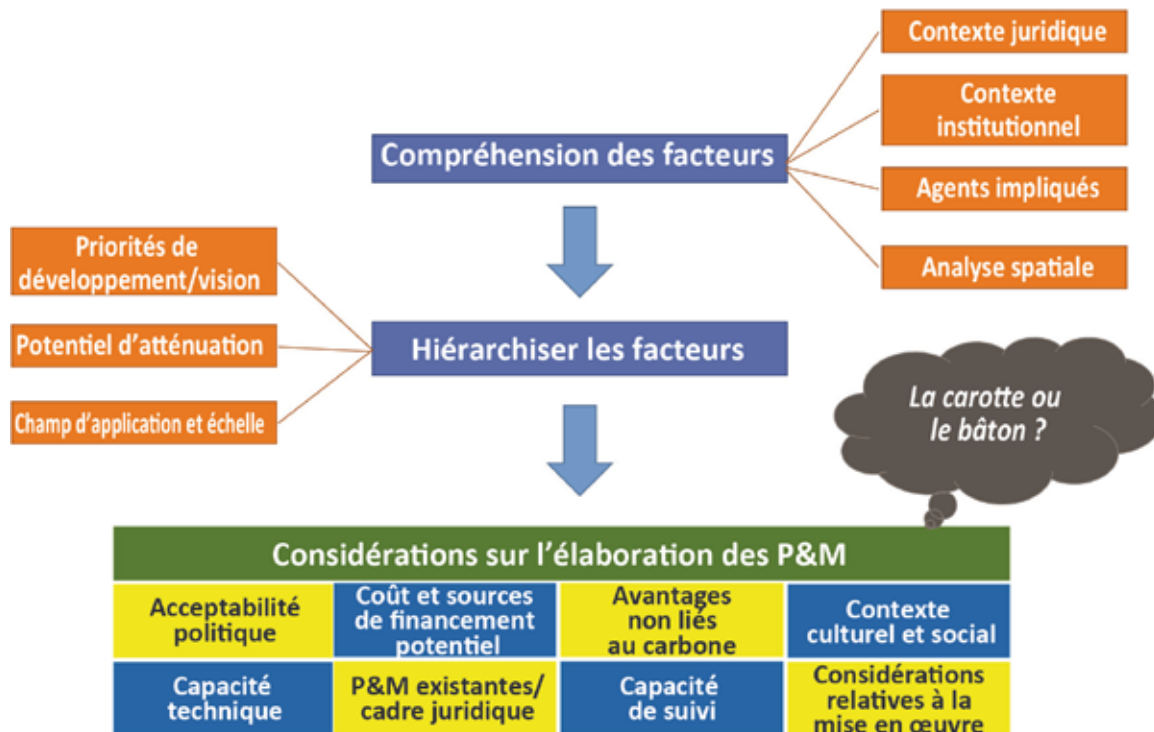
- le potentiel d'atténuation d'un ensemble de P&M (et la contribution de chaque P&M à l'efficacité de cet ensemble) ;
- la mise en phase avec les priorités et les plans de développement national (et/ou infranational) ;
- la faisabilité globale :

- l'acceptabilité/le soutien politique à des actions spécifiques ;
- la faisabilité financière, par le biais de sources publiques ou privées, dans le pays ou à l'étranger ;
- la capacité technique, aux niveaux national et infranational, à mettre efficacement en œuvre les P&M (ressources humaines et connaissances appropriées, moyens logistiques)

- les coûts et les avantages (non liés au carbone) probables des P&M, les garanties potentielles contre les risques ;
- les P&M existantes sur lesquelles s'appuyer ;
- la facilité de surveillance.

La figure 11 ci-dessous donne un autre aperçu des principaux facteurs à prendre en considération avant de décider des P&M à mettre en œuvre.

Figure 11 Dimensions à prendre en considération lors de la prise de décision sur les P&M



Source : Programme ONU-REDD

La pertinence des P&M ne doit pas nécessairement être évaluée de manière isolée. Au contraire, les P&M doivent être considérées comme un ensemble homogène d'actions REDD+ qui s'échelonnent au fil du temps et qui s'attaquent aussi bien aux facteurs directs que sous-jacents. Les synergies et les effets catalyseurs potentiels ou nécessaires entre les P&M mises en œuvre aux niveaux national, infranational et local doivent être envisagés (p. ex. réformes politiques ou réglementaires soutenant la mise en œuvre d'actions au niveau infranational). À l'exception de P&M très spécifiques comme celles concernant le boisement/reboisement, les pays doivent se montrer très prudents lorsqu'il s'agit d'essayer d'analyser l'impact carbone de chacune des P&M. Cela peut se révéler impossible ou échouer à rendre compte de l'impact cumulé d'un ensemble de P&M.

Les aspects couverts par les garanties REDD+ doivent être examinés attentivement au cours du processus d'élaboration des P&M. Par exemple, la garantie « b » sur la gouvernance des forêts concerne des problématiques telles que le régime foncier, l'accès à la justice, les mécanismes de recours et les risques de corruption (voir le module **Garanties REDD+**).

Il est également important d'intégrer les problématiques hommes-femmes dans

l'élaboration des politiques REDD+ et dans les prises de décision y afférentes. Les avantages d'une telle approche sont nombreux et multidimensionnels, ils peuvent par exemple permettre de favoriser l'appropriation et la pérennité des actions REDD+. Cette approche nécessite d'analyser si les P&M existantes excluent les droits de certains groupes (p. ex. les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, etc.), rendent compte des rôles différenciés selon le sexe dans l'utilisation des forêts, et reconnaissent les droits des femmes comme des hommes sur les ressources forestières et au sein du régime foncier. Il est en outre indispensable de s'assurer que les processus de participation des parties prenantes sont mis en place en tenant compte de ces problématiques hommes-femmes, de sorte que les femmes et les hommes sont équitablement et véritablement impliqués, et que toute entrave éventuelle à leur participation (p. ex. les écarts de capacité, le calendrier et le lieu des consultations, etc.) est levée, de sorte que les deux sexes aient la possibilité et la capacité d'influencer la prise de décision concernant la REDD+. Promouvoir la participation significative des parties prenantes, y compris au sein des groupes marginalisés, en assurant l'égalité entre les hommes et les femmes, est susceptible de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle d'actions REDD+ efficaces et

durables³, particulièrement au niveau infranational. Entre autres méthodes participatives, l'élaboration d'une théorie du changement constitue une manière facile de créer une vision commune des objectifs à long terme, ainsi que de définir la manière de les réaliser et d'en mesurer les progrès.

Tout en essayant de déterminer précisément les facteurs et les P&M les plus appropriées sur lesquels concentrer les investissements, les pays peuvent souhaiter conserver un portefeuille de mesures suffisamment large mais cohérent, afin d'utiliser leur stratégie REDD+ comme un cadre de coordination pour les acteurs, le financement et les interventions extérieures à la REDD+.

Processus de prise de décision et de sélection participatif

Lors de la définition des actions REDD+ et des P&M qui y sont associées, il est important pour les pays d'envisager la nécessité de mettre en place des processus de prise de décisions équitables et participatifs qui impliquent toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le gouvernement, les communautés locales et les groupes marginalisés (p. ex. les peuples autochtones, les femmes et les jeunes). Sans participation adéquate, il peut être difficile d'identifier et de hiérarchiser, puis de mettre en œuvre efficacement les P&M REDD+.

Les pays devront trouver un équilibre entre le niveau de participation au processus et son efficacité ainsi que son rapport coût-efficacité, tout en étant conscients du risque d'augmentation des attentes (p. ex. certaines régions peuvent en fin de compte ne pas être retenues pour des investissements dans la REDD+). Il est donc essentiel d'assurer que les parties prenantes concernées soient impliquées au bon moment, au niveau adéquat et au moyen des canaux adéquats.

Par exemple, il est essentiel de faire participer les communautés locales et les groupes marginalisés dans des régions cibles tout en concevant des interventions REDD+ au niveau infranational. Cela doit être réalisé de manière à faciliter la participation active et significative de toutes les personnes (indépendamment de leur niveau initial de connaissance de la REDD+) aux discussions et aux processus juridiques concernant ces questions. Par contre, faire participer des parties

prenantes dans la prise de décisions stratégiques au niveau national portant sur des éléments qui ne les concernent pas directement – et surtout si elles viennent de régions qui ne bénéficieront probablement pas d'investissements REDD+ – peut être source de confusion et d'attentes non réalistes. Dans ce cas, il peut être plus judicieux de faire participer les groupes de la société civile qui sont directement concernés. Il n'y a pas de recette miracle : la participation des parties prenantes est un exercice nécessaire qui doit être entrepris de manière structurée, pragmatique et transparente, en fonction du contexte national. La participation active des organismes gouvernementaux ayant des mandats dans différents secteurs, ainsi que des parties prenantes directement liées aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (telles que le secteur agroalimentaire privé), ou de celles qui peuvent servir de moteur pour mobiliser des ressources afin de faciliter la mise en œuvre des P&M, est également importante. Le module **Engagement des parties prenantes à la REDD+** fournit de plus amples informations sur le sujet.

Stratégie de financement de la mise en œuvre de P&M

Le financement permettra de i) mettre en œuvre les P&M en vue de donner des résultats et bénéficier des PAR et ii) renforcer la capacité de développement et la mise en œuvre du SNSF et du SIS (c'est-à-dire les coûts de transaction).

Pour obtenir des résultats REDD+ aussi rapidement et efficacement que possible, les pays peuvent juger utile d'établir un plan de financement intégré, identifiant des sources de financement confirmées ou possibles. Les analyses de coût et la planification financière peuvent servir à déterminer quelles P&M mettre en œuvre en priorité (les P&M non viables sur le plan financier peuvent être modifiées ou écartées), et calculer les coûts de la mise en œuvre une fois les options stratégiques retenues. Cela peut contribuer à :

- déterminer la nature des dépenses encourues par le pays et le moment où elles interviennent ;
- identifier des sources de financement correspondant aux options des P&M sélectionnées ;
- redéfinir des P&M afin de créer des activités rentables d'utilisation des terres (p. ex. modifier les politiques fiscales afin de rendre une activité REDD+ profitable) ;
- concevoir des mécanismes nationaux de gestion des fonds afin d'acheminer les fonds en vue de la mise en œuvre.

³ Voir les [Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+](#) et [Guidance Note on Gender Sensitive REDD+](#) du Programme ONU-REDD.

Le module **Financement de la REDD+** aborde le sujet du financement des activités REDD+ de manière plus approfondie.

Associer le processus de mise en place de garanties à l'élaboration de P&M

Les processus d'élaboration des P&M et des garanties/SIS peuvent évoluer en parallèle et impliquer différentes parties prenantes, mais des boucles de rétroaction et des synergies doivent être assurées. Le processus des P&M peut contribuer à des discussions davantage fondées sur des faits et concentrées sur les garanties, et le processus de garantie à l'élaboration de P&M qui réduisent les risques et renforcent les avantages.

Les P&M conçues au moyen d'un processus coordonné ont le potentiel de générer des avantages multiples pour les parties prenantes. Elles peuvent notamment résoudre des problèmes liés à l'inégalité entre les hommes et les femmes, au régime foncier, à l'administration et la gestion des terres, à l'utilisation des ressources forestières et des droits les concernant et aux structures de financement. À l'inverse, sans planification adéquate ou prise en compte des garanties, l'élaboration des P&M peut avoir pour effet d'accroître les risques et de réduire les avantages et l'acceptation.

Le choix des P&M, les lieux où elles seront mises en œuvre et leur élaboration en elle-même influenceront la manière dont les garanties REDD+ doivent être envisagées et respectées : par exemple, quelles parties prenantes doivent être impliquées, comment les considérations d'égalité entre les hommes et les femmes doivent être prises en compte, quelles sont les mesures à prendre pour réduire le risque d'inversion ou de déplacement. La connaissance des avantages et risques sociaux, environnementaux et économiques des différentes P&M sera donc importante lors de la planification de la REDD+.

Le cadre ou outil Approche nationale en faveur des garanties (CAS – Country Approach to Safeguards), élaboré par le Programme ONU-REDD en se basant sur les expériences des pays, a pour objectif d'aider les pays qui suivent les orientations de la CCNUCC à s'assurer que les risques sociaux et environnementaux sont réduits et les avantages renforcés (p. ex. en utilisant cet outil). L'approche aide les pays à comprendre les décisions de la CCNUCC et la manière dont elles sont liées à leur contexte spécifique (p. ex. examen des politiques, lois

et réglementations pertinentes). Elle peut également contribuer à identifier les risques et les avantages sociaux et environnementaux possibles des P&M REDD+ proposées en utilisant l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT). Le module concernant les garanties REDD+ au titre de la CCNUCC contient davantage d'informations sur les garanties.

SUIVI DES P&M

Cadre de résultats de la mise en œuvre de la REDD+

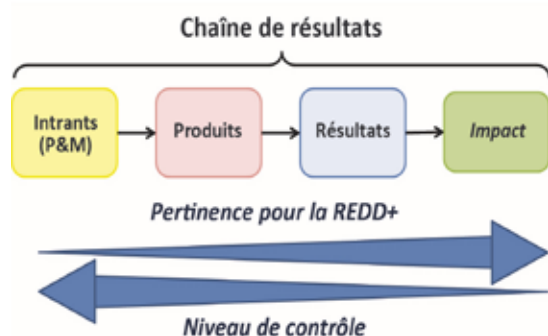
Même si la mise en œuvre des activités REDD+ est volontaire, elle vise à générer des réductions et/ou des absorptions d'émissions de GES mesurables par rapport à un niveau de référence et que l'on peut utiliser pour demander des PAR. Les pays doivent garder cet objectif fondamental à l'esprit lorsqu'ils élaborent des P&M.

Certaines actions REDD+ donnent des résultats directs et mesurables sur le carbone, tandis que d'autres créent des conditions propices à la mise en œuvre de la REDD+. Que ce soit au niveau infranational ou national, les réductions d'émissions sont le résultat de l'effet collectif des différentes P&M REDD+, ainsi que l'effet de nombreux facteurs externes (p. ex. des politiques et programmes qui ne sont pas en phase avec les objectifs de la REDD+ et les forces du marché).

La CCNUCC exige uniquement que les pays communiquent les résultats (impact) par rapport à un NERF/NRF (ainsi que des informations sur la manière dont les garanties REDD+ ont été promues et soutenues). Toutefois, il peut être utile aux pays de suivre la mise en œuvre et l'effet de leur P&M REDD+ tout au long d'une chaîne de résultats jusqu'à l'impact désiré (figure 12) afin qu'ils puissent en contrôler l'efficacité. Ceci peut être particulièrement important lorsque les pays mettent en œuvre la REDD+ avec un financement provenant de sources telles que le FVC ou des accords bilatéraux, susceptibles de particulièrement insister sur les résultats de la phase 2 (réformes politiques).

Une théorie du changement formulée explicitement peut être utile pour identifier et élaborer une chaîne de résultats de nature causale (entrées, sorties, effets, impact) et un cadre des résultats associés (comprenant des indicateurs, des cibles, des hypothèses et des risques).

Figure 12 Chaîne de résultats de cause à effet soulignant l'approche de la théorie du changement



Source : Programme ONU-REDD

Un cadre de résultats solide peut aider les pays à suivre l'efficacité avec laquelle les P&M sont mises en œuvre et progressent en vue d'obtenir des résultats. Les pays peuvent ensuite être en mesure d'identifier les P&M les plus efficaces et présentant le meilleur rapport coût-efficacité, celles qui ne fonctionnent pas bien et doivent être modifiées ou remplacées, ainsi que le besoin d'interventions supplémentaires pour obtenir l'effet escompté. C'est également l'occasion d'évaluer un ensemble particulier de P&M.

Même si cela n'est pas une exigence en vertu de la CCNUCC, il est important pour les pays de suivre les facteurs au fil du temps afin d'évaluer l'adéquation de leurs P&M REDD+, de les adapter et/ou d'en élaborer de nouvelles afin de s'attaquer à de nouveaux facteurs/obstacles, le cas échéant. Ce faisant, il est important d'envisager la manière dont ce suivi peut être entrepris et s'il est possible de l'intégrer au SNSF (voir le module **Systèmes nationaux de surveillance des forêts pour les besoins de la REDD+**) ou à d'autres instruments que le pays utilise déjà.

La mise à l'essai et l'apprentissage au cours du renforcement des capacités sont des aspects importants de la phase 2 de la mise en œuvre de la REDD+. Cela nécessite de solides mécanismes

de retour d'expérience intégrés ainsi qu'une certaine souplesse dans le cadre de mise en œuvre afin de faciliter la gestion adaptative, intégrer les enseignements tirés et s'adapter à un environnement politique, social et économique en perpétuelle évolution.

Utilisation d'indicateurs indirects

L'utilisation des résultats d'émissions de GES/ d'absorptions comme indicateurs de performance peut souvent se révéler peu pratique et/ou ne pas fournir d'informations appropriées sur l'efficacité des P&M. Il peut être difficile et trop onéreux de mesurer l'impact carbone directement sur le site de la mise en œuvre avec le niveau de précision requis tout en prenant en compte des facteurs externes en dehors du champ d'application de l'intervention REDD+.

Par contre, il est utile de suivre les progrès et d'encourager la performance à l'aide de critères plus directs et faciles à contrôler. Ces indicateurs indirects peuvent aussi être moins complexes, coûteux et chronophages. Même s'ils ne mesurent pas directement l'impact carbone final, ils fournissent des informations sur la mise en œuvre des interventions qui *contribueront* à l'impact global, selon la théorie du changement. Les données sur les indicateurs de remplacement doivent être rassemblées avant et durant les interventions afin d'en suivre les progrès et l'impact.

Exemples d'indicateurs indirects applicables à la mise en œuvre des P&M REDD+ :

- surface/proportion de plantations de palmiers à huile installés ou certifiés selon des critères de durabilité, y compris des politiques de lutte contre la déforestation ;
- le nombre de cuisinières à biomasse efficaces sur le plan énergétique fabriquées, vendues et utilisées régulièrement, ainsi que leurs gains d'efficacité ;
- l'accroissement de l'accès aux énergies alternatives à la biomasse et de leur utilisation ;
- les volumes de bois, de bois de chauffage et d'autres produits extraits d'une zone forestière ;
- la surface de la forêt touchée par des activités d'abattage/extraction ;
- le nombre de condamnations pour des infractions forestières ;
- la surface plantée selon des normes de qualité définies ;
- le nombre de jeunes arbres survivant jusqu'à un certain âge après une plantation ou une régénération naturelle assistée ;
- la surface des terres communautaires qui n'a pas été incendiée en comparaison avec les années précédentes, ce qui permet d'amorcer des processus de régénération naturelle.



POINT DE RÉFLEXION

Pourquoi est-il si important de garder à l'esprit l'objectif fondamental de « *générer des réductions d'émissions de GES et/ou d'absorptions mesurables par rapport à un niveau de référence* » pendant l'élaboration des P&M spécifiques au pays ?



POINT DE RÉFLEXION

Consultez la liste d'indicateurs indirects fournis ; identifiez-vous des faiblesses/problèmes liés à l'utilisation de tels indicateurs en général, et à l'un d'eux en particulier, pour mesurer des émissions de GES ?

ÉTUDE DE CAS

BRÉSIL : RÉDUIRE LA DÉFORESTATION ET PÉRENNISER LA CROISSANCE ?

Cette étude de cas sur l'Amazonie légale (la région administrative qui comprend les neuf États brésiliens situés dans le bassin amazonien) reprend principalement des extraits – en italique – de la publication « Deforestation Slowdown in the Legal Amazon: Prices or Policies? » [*Ralentissement de la déforestation en Amazonie légale : prix ou politiques ?*] (CPI, 2012 : p. 3, 7 et 35)

Le rythme des opérations de déforestation dans l'Amazonie brésilienne s'est nettement ralenti depuis la moitié des années 2000. Après avoir progressé régulièrement pour atteindre plus de 27 000 km² en 2004, le taux de déforestation dans l'Amazonie légale a diminué de façon presque continue les années suivantes : il était d'environ 7 000 km² en 2009.

Le taux annuel de déforestation était, d'une part, largement corrélé aux variations du prix des produits agricoles, surtout lors de la première moitié de la décennie. Les conditions du marché ont par conséquent pu contribuer au fléchissement du déforestation résultant d'une expansion des terres agricoles. D'autre part, les politiques de conservation destinées à contrôler et prévenir la déforestation en Amazonie ont été largement remaniées dans les années 2000 [...].

Le gouvernement fédéral brésilien et le ministère de l'Environnement ont cherché à freiner la déforestation des forêts et à promouvoir la conservation de celles-ci en concentrant leurs efforts principalement sur trois politiques :

- le renforcement des stratégies de commandement et de contrôle ;
- l'élargissement important des zones protégées ;
- et l'adoption de politiques de crédit conditionnelles.

La poursuite de ces efforts a mené à une intense reformulation des politiques de conservation dans les années 2000 ; toutefois, deux années en particulier ont marqué un tournant décisif au sein du contexte institutionnel : 2004 et 2008.

Tout d'abord, en 2004, le Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation (PPCDAm) en Amazonie légale a permis d'intégrer des mesures au sein de différentes

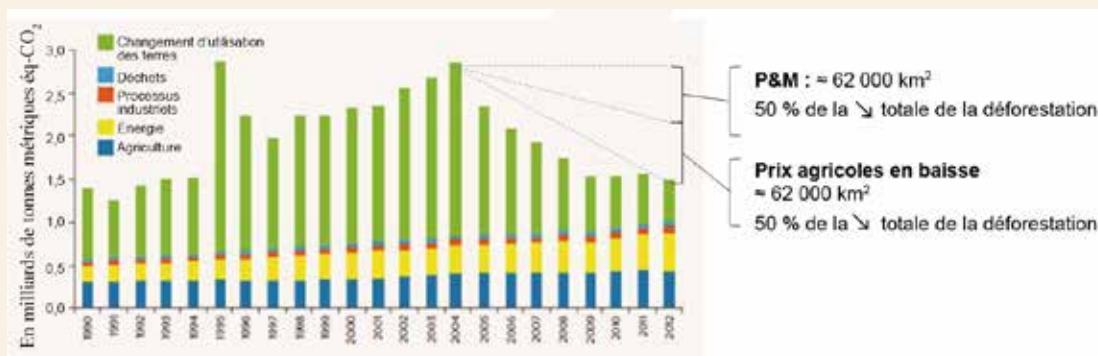
institutions gouvernementales et d'introduire des procédures innovantes en matière de surveillance, contrôle environnemental et gestion territoriale. [...] Il concernait trois domaines en particulier :

- la gestion territoriale et l'utilisation des terres, avec une attention particulière portée aux litiges fonciers ;
- l'amélioration de la surveillance, de l'octroi des permis et de l'application de la loi par le biais d'une structure de commandement et de contrôle ; et
- la promotion de pratiques durables, y compris une refonte des mesures économiques incitatives en faveur de l'agriculture durable et de la gestion des forêts, une meilleure utilisation des terres déjà déboisées et le développement d'infrastructures durables dans les secteurs du transport et de l'énergie.

Ensuite, alors que ces nouvelles mesures politiques étaient mises en œuvre au début de l'année 2008, il est devenu possible, sur le plan opérationnel, de cibler les municipalités ayant des taux critiques de déforestation. Par ailleurs, le crédit rural est devenu conditionnel, l'emprunteur devant donner la preuve qu'il respecte les réglementations environnementales. [...] L'adoption de politiques de conservation à la suite de ces étapes charnières coïncide avec une réduction importante des taux de déforestation enregistrés [...].

[Les analyses] semblent indiquer que les politiques de conservation ont empêché la déforestation de 62 100 km² au cours de la période 2005 à 2009 [figure 13]. [Ceci représente environ la moitié de la surface forestière qui aurait été déboisée si les politiques n'avaient pas été mises en place]. En utilisant les facteurs de conversion [2011] du ministère de l'Environnement, soit 10 000 tonnes de carbone par km² et 5 USD par tonne de CO₂, ceci est équivalent à une perte évitée de 621 millions de tonnes de carbone stocké ou encore 2,3 milliards de tonnes de CO₂ stocké évalués à 11,5 milliards d'USD. Des calculs analogues dans le cadre d'une autre simulation confirme l'impact considérable de ces politiques.

Figure 13 La réduction de la déforestation dans l'Amazonie brésilienne : ralentissement du marché et des P&M



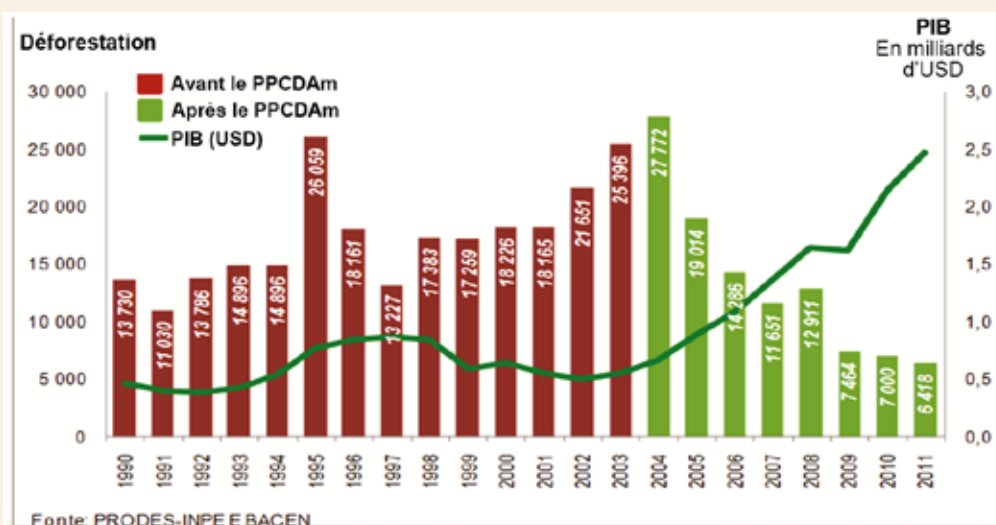
Source : PRODES-INPEE BACEN

De manière générale, les résultats montrent que :

- Les taux de déforestation sont effectivement liés aux prix des produits agricoles ;
- La modification des politiques de conservation mises en œuvre en 2004 et 2008 a nettement contribué à la baisse des taux de déforestation, même lorsqu'on neutralise l'incidence de différents effets de prix ; et
- Les simulations contrefactuelles semblent indiquer que les politiques introduites à la suite des étapes charnières de 2004 et 2008 ont empêché des déforestations importants au cours de la période 2005 à 2009.

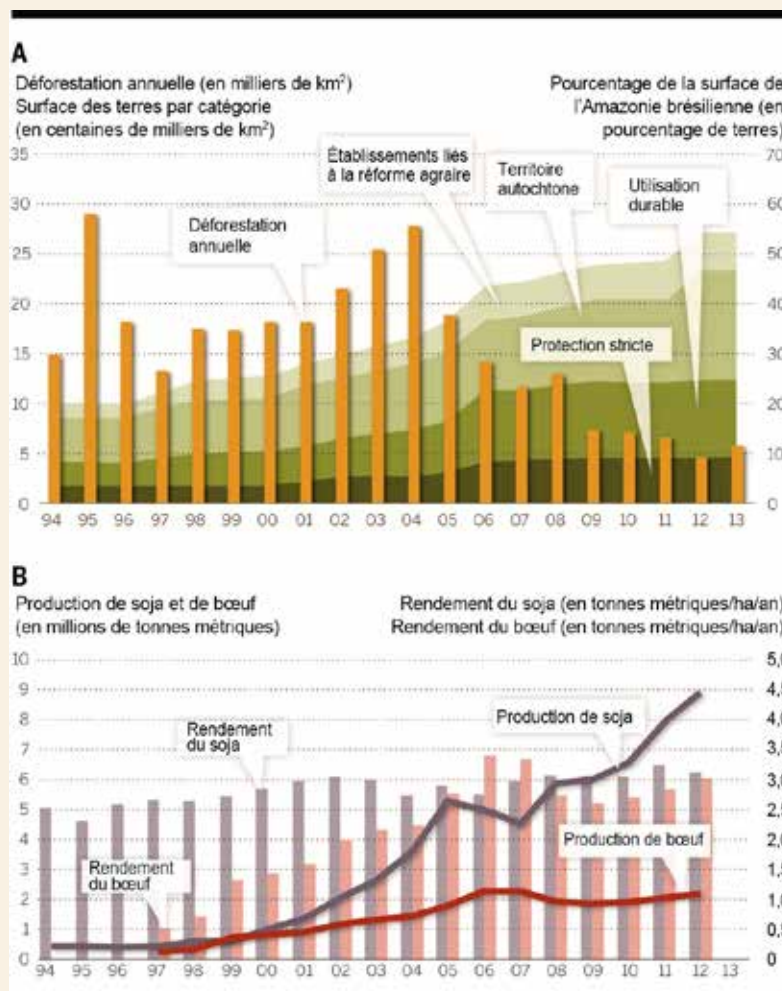
Cet exemple illustre le profond bouleversement que le changement de vision du gouvernement du Brésil a eu sur les forêts amazoniennes. Grâce à une stratégie cohérente et intersectorielle, destinée à lutter contre les facteurs directs et indirects connexes, la déforestation a considérablement diminué alors même que le produit intérieur brut (PIB – figure 14), la production agricole et les revenus ruraux (figure 15) augmentaient. Ceci prouve que la croissance peut véritablement être dissociée de la déforestation, même dans un pays qui est le troisième exportateur mondial de produits agricoles (quatrième pour les denrées alimentaires).

Figure 14 Déforestation de l'Amazonie vs. PIB



Source : PRODES-INPEE BACEN

Figure 15 Tendances relatives à la déforestation, aux catégories d'utilisation des terres, et à la production (bœuf et soja) en Amazonie brésilienne



Source : Daniel Nepstad *et al.* Science 2014 ; 344:1118-1123

Une telle vision a été rendue possible grâce à un soutien politique de haut niveau, qui a facilité une coordination solide et une collaboration efficace entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement – fédéral, régional et municipal. En 2003, un « Groupe permanent

de travail interministériel » était créé, avec l'objectif de proposer et de coordonner les actions destinées à réduire la déforestation dans l'Amazonie légale. Il était composé de 13 ministres importants, travaillant sous la houlette du chef du personnel (le plus haut fonctionnaire de l'exécutif au Brésil).



EXERCICE

Choisissez la réponse correcte :

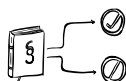
Les P&M sont des engagements que les pays prennent individuellement afin de réduire leurs émissions de GES. Ils peuvent prendre la forme de :

☐ Politiques

☐ Lois



☐ Réglementations



☐ Pratiques



☐ Systèmes incitatifs



☐ Tout ce qui précède



EXERCICE

Complétez les grilles 16 et 17 ci-dessous selon votre perception des liens existant entre les facteurs et les activités REDD+, et entre les P&M et les activités REDD+ (deux coches indiquent un rôle important et direct, une coche indique un rôle potentiellement moins important ou indirect).

Figure 16 Lien entre les facteurs et les activités REDD+

	Activités REDD+				
	Réduire les émissions résultant de la déforestation	Réduire les émissions résultant de la dégradation	Conservation des forêts (stocks de carbone)	Gestion durable des forêts (stocks de carbone)	Renforcement des stocks de carbone forestier
Facteurs directs					
Agriculture à grande échelle					
Agriculture itinérante					
Collecte de bois de chauffage et production de charbon					
Exploitation forestière légale					
Exploitation forestière illégale					
Incendies					
Développement des infrastructures					
Facteurs indirects					
Insécurité du régime foncier					
Croissance de la population					



EXERCICE

Figure 17 Liens entre les P&M et les activités REDD+

	Activités REDD+				
	Réduire les émissions résultant de la déforestation	Réduire les émissions résultant de la dégradation	Conservation des forêts (stocks de carbone)	Gestion durable des forêts (stocks de carbone)	Renforcement des stocks de carbone forestier
Intensification de l'agriculture (quand associée à la planification de l'utilisation des terres et à des mesures incitatives conditionnelles et/ou à l'application des lois)					
Suppression des subventions pour les activités entraînant la déforestation et la dégradation des forêts et/ou taxation du défrichement (cadre fiscal)					
Mise en œuvre de projets d' énergie durable tirée de la biomasse					
Renforcement des réseaux de zones protégées et amélioration de la gestion (y compris gestion communautaire)					
Soutien de la foresterie communautaire					
Renforcement de l' application des lois sur les forêts associé à l'amélioration de la surveillance et de la traçabilité des forêts					
Boisement/reboisement de terres dégradées (y compris agroforesterie)					
Paielements pour des services environnementaux et/ou d'autres types de programmes incitatifs					
Amélioration de la sécurité foncière , y compris des terres des peuples autochtones et des droits des femmes et des hommes d'utiliser les terres et d'y accéder					
Soutien à la certification des forêts et/ou à l' exploitation forestière à faible impact					
Planification au niveau national ou infranational d'une utilisation des terres respectueuse des forêts, comprenant le développement d'infrastructures (p. ex. routes)					
Soutien aux programmes de microcrédits pour améliorer le développement d'activités non agricoles et/ou durables et l'emploi dans ces secteurs					
Financement des programmes de prévention des incendies					



MESSAGES CLÉS DE CE MODULE

- Les P&M peuvent être définies comme des actions réalisées et/ou ordonnées par le gouvernement afin d'atténuer le changement climatique en réduisant la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et en favorisant les absorptions de carbone atmosphérique ;
- Le texte de la CCNUCC exige de tous les pays qu'ils élaborent et mettent en œuvre des P&M visant à soutenir les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, selon leur conjoncture nationale et leurs capacités ;
- Les P&M REDD+ ont pour objectif de mettre en œuvre toutes ou certaines des cinq activités REDD+ ;
- L'approche adoptée par les pays pour s'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dépendra de la situation nationale ; les P&M peuvent prendre différentes formes selon le contexte du pays ;
- Il est probable que dans des stratégies REDD+ efficaces doit s'inscrire une série, ou un ensemble, homogène de P&M dont le but est de s'attaquer collectivement, et de façon cohérente, aux facteurs directs prioritaires associés ;
- Un certain nombre de considérations stratégiques, y compris l'identification d'activités REDD+ prioritaires, de zones géographiques et des principaux FDDF, peut faciliter un processus d'élaboration de P&M stratégique et ciblé ;
- Le processus décisionnel qui s'applique aux P&M peut avoir plusieurs dimensions, du potentiel d'atténuation aux coûts et avantages (multiples) estimés, en passant par les P&M existantes, les priorités et l'acceptabilité politiques, et le respect des garanties REDD+ ;
- Les P&M instaurées aux niveaux supérieurs de gouvernement devraient faciliter, renforcer et rationaliser leur mise en œuvre à des niveaux inférieurs, répondre à des problématiques qui ne peuvent être résolues à ces niveaux inférieurs (p. ex. les réformes juridiques), consolider l'information (p. ex. le suivi et les rapports), permettre de réaliser des économies d'échelle ou remédier au déplacement ;
- La participation efficace et complète des parties prenantes, notamment au sein du secteur privé qui est souvent l'un des principaux responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts, est essentielle tout au long du processus de conception des P&M ;
- La stratégie de financement de la REDD+ est susceptible d'influencer la vision du pays concernant celle-ci et les choix de P&M y afférents, d'autant plus que beaucoup de FDDF sont économiques par nature ;
- Lors de l'élaboration des P&M, il convient de garder à l'esprit l'objectif fondamental visant à générer des réductions et/ou absorptions d'émissions de GES mesurables au regard d'un niveau de référence.



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SUJET ?



NOTES

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

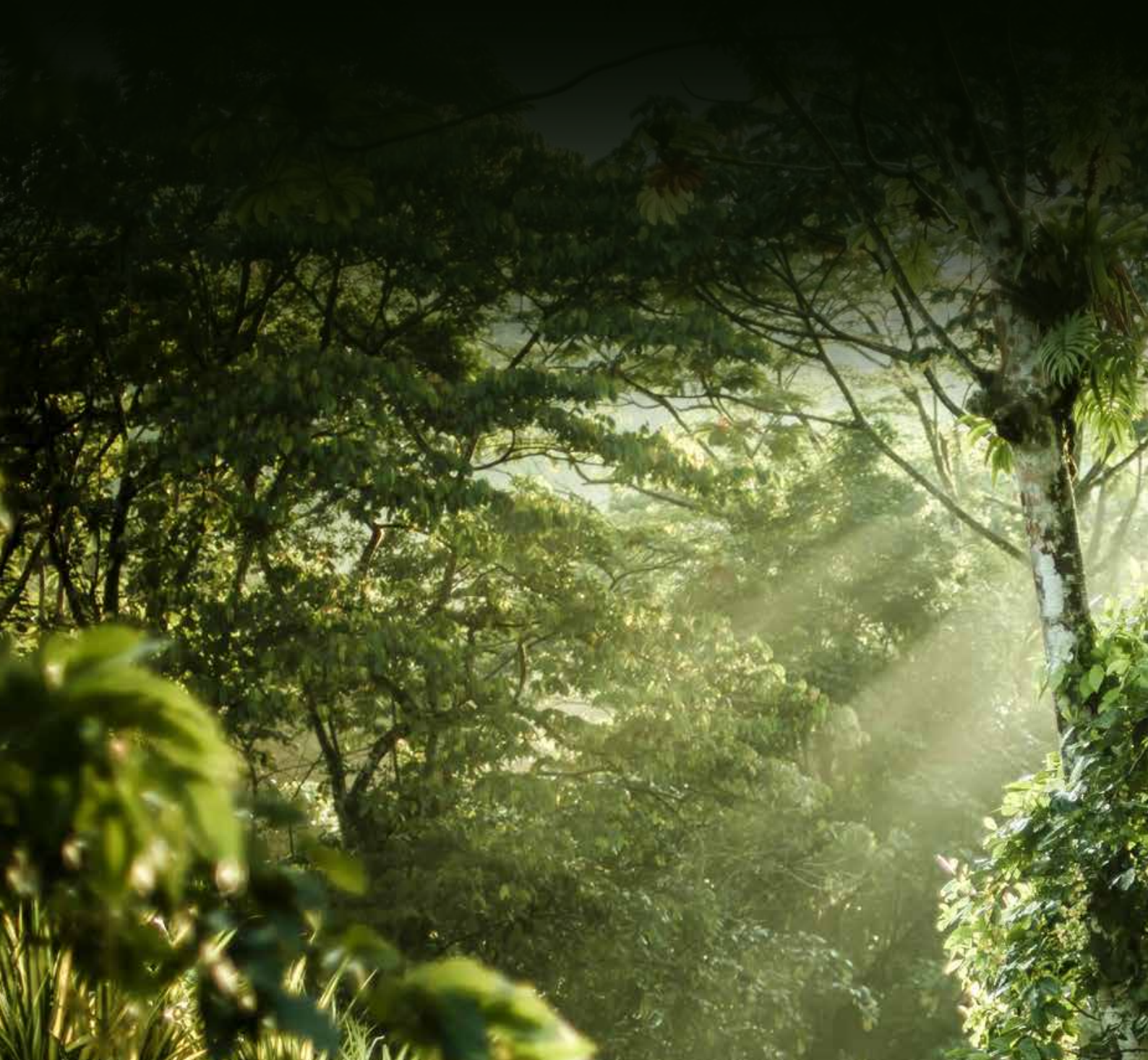


Références et ressources

- Assuncao, *et al.* (2013). Does Credit Affect Deforestation? Evidence from a Rural Credit Policy in the Brazilian Amazon? Disponible sur : <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2013/01/Does-Credit-Affect-Deforestation-Evidence-from-a-Rural-Credit-Policy-in-the-Brazilian-Amazon-Technical-Paper-English.pdf>
- Climate Policy Initiative (2012). Deforestation Slowdown in the Brazilian Amazon: Prices or Policies? Disponible sur : <https://climatepolicyinitiative.org/publication/deforestation-slowdown-in-the-legal-amazon-prices-or-policies/>
- Democratic Republic of Congo (2015). REDD+ Investment Plan (2015-2020). Disponible en anglais et en français sur : <http://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo/drc-redd-investment-plan-test.html>
- Geist, H., Lambin, E. (2002). Proximate causes and underlying drivers driving forces of tropical deforestation. *Bioscience*, 52(2): p. 143-150. Disponible sur : <https://bioscience.oxfordjournals.org/content/52/2/143.full>
- Gibbs, H.K., Ruesch, A.S., Achard, F., Clayton, M., Holmgren, P., Ramankutty, N., Foley, J.A. (2010). Tropical forests were the primary sources of new agricultural land in the 1980s and the 1990s. *PNAS*, 107(38): p. 1-6. Disponible sur : <http://www.pnas.org/content/107/38/16732.short>
- Henderson, I., Coello, J., Fischer, R., Mulder, I., Christophersen, T. (2013). The role of the private sector in REDD+: the case for engagement and options for intervention. UN-REDD Programme. Disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10509&Itemid=53
- Kissinger, G., Herold, M., de Sy, V. (2012). Drivers of deforestation and forest degradation: A synthesis report for REDD+ policymakers. Lexeme Consulting. Vancouver, Canada. Disponible sur : http://www.fao.org/nr/lada/index.php?option=com_content&view=article&id=186%3Adeforestation&catid=1&Itemid=171&lang=en
- TEEB (2010). The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB. Disponible sur : <http://www.teebweb.org/publication/mainstreaming-the-economics-of-nature-a-synthesis-of-the-approach-conclusions-and-recommendations-of-teeb/>
- CCNUCC (2014). Decision Booklet REDD+. Disponible sur : https://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd/application/pdf/compilation_redd_decision_booklet_v1.1.pdf
- Programme ONU-REDD (2011). The Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+. Disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6968&Itemid=53
- Programme ONU-REDD (2013). Guidance Note on Gender Sensitive REDD+. Disponible sur : <https://unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/12863-guidance-note-gender-sensitive-redd-french-final-12863.html>

Ressources en ligne

- Plateforme REDD+, sur <http://redd.unfccc.int/>. La plateforme de la CCNUCC pour partager les informations et les enseignements tirés des activités REDD+.
- Site de la CCNUCC, sur <https://unfccc.int/2860.php> (et non pas unfccc.int). Une source d'informations contextuelles sur la Convention et sur REDD+.
- Programme ONU-REDD, sur : <http://www.un-redd.org/>, et son espace de travail collaboratif en ligne sur <http://www.unredd.net/>. Ressources et forum de discussion pour accompagner les pays engagés dans la REDD+ et promouvoir l'engagement des parties prenantes.



PROGRAMME ONU-REDD | ACADÉMIE



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement



Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,
11-13 Chemin des Anémones,
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse.

Courriel : un-redd@un-redd.org
Site Internet : www.un-redd.org
Espace de travail : www.unredd.net

